



Les autorités fédérales de la Confédération suisse

Le Conseil fédéral ouvre la consultation sur la Stratégie Biodiversité Suisse

Berne, 16.09.2011 - Le Conseil fédéral a pris connaissance le 16 septembre 2011 du projet de Stratégie Biodiversité Suisse et a ouvert la consultation. La Stratégie doit permettre à la Suisse de conserver sa biodiversité à long terme. La consultation dure jusqu'au 16 décembre 2011.

La biodiversité est la base de la vie sur Terre. La diversité des écosystèmes, des espèces et la diversité génétique fournissent des services essentiels pour la société et l'économie. Par exemple, la biodiversité fournit les aliments, influe sur le climat, préserve la qualité de l'eau et de l'air, assure la formation des sols et offre des espaces de détente aux êtres humains. Malgré son importance, la biodiversité subit un déclin aux niveaux international et national; ce recul est dû, notamment, à l'intensification de l'utilisation du sol et à la pression démographique.

Pour contrer cette évolution, la Convention sur la diversité biologique a demandé à ses Etats membres d'établir une stratégie nationale pour la conservation de la biodiversité. Avec la Stratégie Biodiversité Suisse, la Suisse s'acquitte de ses devoirs internationaux et remplit le mandat donné par le Parlement au Conseil fédéral, en 2008.

La Stratégie prend aussi en compte les objectifs du plan stratégique d'Aichi 2011-2020, adoptés par la communauté internationale lors de la dixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique organisée à Nagoya (Japon). La Stratégie Biodiversité Suisse devrait donc aussi permettre à la Suisse de remplir ses engagements internationaux pour cette période.

Le Conseil fédéral a pris connaissance de la Stratégie Biodiversité Suisse le 16 septembre 2011 et a ouvert la consultation. Celle-ci dure jusqu'au 16 décembre 2011.

Utilisation durable de la biodiversité et infrastructure écologique

La Stratégie Biodiversité Suisse repose sur dix objectifs (voir résumé de la Stratégie Biodiversité Suisse) qui doivent être atteints d'ici 2020, notamment :

- Utilisation durable des ressources naturelles - L'utilisation des ressources naturelles doit être faite de manière à préserver les écosystèmes et les services qu'ils fournissent à la société, les espèces et la diversité génétique.
- Mise en place d'une infrastructure écologique - Une infrastructure écologique composée d'aires protégées et d'aires de mise en réseau est mise en place.
- Développement de la biodiversité en milieu urbain - 75% de la population suisse réside dans les villes et les agglomérations. La biodiversité en milieu urbain est développée afin que cette population ait accès à la nature dans son environnement proche et que le milieu bâti puisse servir à la mise en réseau des habitats.
- Prise en compte de la biodiversité dans la mesure de la prospérité suisse - Les services rendus par les écosystèmes sont recensés et leur valeur est quantifiée. Cela permet de les prendre en compte dans la mesure de la prospérité en Suisse sous la forme d'indicateurs complétant le produit intérieur brut (PIB).

Objectifs à concrétiser dans un plan d'action

Les objectifs doivent être concrétisés dans un plan d'action dont les mesures seront définies avec les secteurs concernés, notamment l'agriculture, la foresterie, la chasse, la pêche, le tourisme, les transports et les énergies renouvelables. Le plan d'action devra aussi détailler les modifications législatives qui seront nécessaires pour mettre en œuvre la Stratégie ainsi que le rôle du secteur privé et les possibilités de financement.

La Stratégie précise les champs d'action dans lesquels les mesures devront être mises en place. Pour une grande partie d'entre eux, il s'agit d'une optimisation de mesures déjà prises ou prévues dans les différents secteurs, en particulier d'un renforcement de la coordination. Pour certains champs d'action, la Stratégie présente des pistes pour résoudre les conflits d'intérêt pouvant exister entre la conservation de la biodiversité et certaines politiques sectorielles. La consultation permettra de connaître et prendre en compte les attentes des milieux concernés.

Prochaines étapes

Après avoir pris connaissance des résultats de la consultation, le Conseil fédéral devrait se prononcer sur le contenu définitif de la Stratégie Biodiversité Suisse, en 2012. Si le projet est

approuvé par le Conseil fédéral, le plan d'action concrétisant les objectifs stratégiques devra être élaboré dans les dix-huit mois suivant la décision du Conseil fédéral.

Adresse pour l'envoi de questions:

Section Médias, OFEV, 031 322 90 00

Auteur:

Conseil fédéral

Internet: <http://www.admin.ch/br/index.html?lang=fr>⁽¹⁾

Office fédéral de l'environnement

Internet: <http://www.bafu.admin.ch/index.html?lang=fr>⁽²⁾

Secrétariat général DETEC

Internet: <http://www.uvek.admin.ch/index.html?lang=fr>⁽³⁾

Données en annexe:

[Management Summary: Rapport Stratégie Biodiversité Suisse \(pdf, 63kb\)](#)⁽⁴⁾ 

[Rapport Stratégie Biodiversité Suisse \(pdf, 603kb\)](#)⁽⁵⁾ 

Références supplémentaires:

[OFEV: Thème Biodiversité](#)⁽⁶⁾ 

[OFEV: La Stratégie Biodiversité Suisse: questions/réponses](#)⁽⁷⁾ 

[OFEV: Projet Stratégie pour la biodiversité](#)⁽⁸⁾ 

Tous les liens de cette(s) page(s)

1. <http://www.admin.ch/br/index.html?lang=fr>
2. <http://www.bafu.admin.ch/index.html?lang=fr>
3. <http://www.uvek.admin.ch/index.html?lang=fr>
4. <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/24255.pdf>
5. <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/24338.pdf>
6. <http://www.bafu.admin.ch/biodiversitaet/index.html?lang=fr>
7. <http://www.bafu.admin.ch/dokumentation/fokus/11095/11708/index.html?lang=fr>
8. <http://www.bafu.admin.ch/biodiversitaet/10372/10395/index.html?lang=fr>

Les autorités fédérales de la Confédération suisse

webmaster@admin.ch | [Informations juridiques](#)

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr>